

Le président

Monsieur Clovis CASSAN  
Mairie  
Hôtel de Ville  
Rue du Morvan  
BP 43  
91940 LES ULIS

Direction Action Territoriale  
Centre de Ressources et  
d'Expertise  
01 60 79 90 13

N/Réf. : 2024-29/YC/mbo

Evry-Courcouronnes, le 11 avril 2024

Monsieur le Maire, 

Dans le cadre de l'association de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne en tant que Personne Publique Associée, vous nous avez transmis, le projet de modification n° 4 du Plan Local d'Urbanisme des Ulis, conformément aux dispositions réglementaires du Code de l'Urbanisme en vigueur.

Au regard des éléments fournis dans le dossier de modification et concernant son champ de compétences, la CCI Essonne relève :

- la création d'une OAP venant harmoniser le développement et l'aménagement du Parc de Courtabœuf, à l'échelle de l'ensemble des communes concernées ;
- des modifications et ajustements en termes de réglementation et du plan de zonage, se traduisant notamment par la suppression de la zone UId existante et la création d'une nouvelle zone UId, ainsi que l'ajout de linéaires commerciaux.

La nouvelle zone UId poursuit plusieurs objectifs :

- favoriser le développement des activités technologiques et productives, vocation première du parc d'activités ;
- encadrer l'implantation et favoriser la relocalisation des commerces dans des zones préférentielles, tout en contrôlant les possibilités d'extensions, fixées à 300 m<sup>2</sup> de surface de plancher ;
- favoriser le développement de services dans les polarités identifiées du parc à destination de ses usagers, notamment en faveur de l'hôtellerie et de la restauration.

.../...

Considérant le projet dans sa globalité en faveur du développement d'un poumon économique du département, j'ai le plaisir de vous annoncer que la CCI Essonne émet un **AVIS FAVORABLE** au projet de modification n° 4 du PLU de votre commune.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Patrick RAKOTOSON